



Droit à l'avortement pour toutes !

RENDEZ VOUS 28 SEPTEMBRE

Place de Jaude, Clermont Ferrand, 18h.

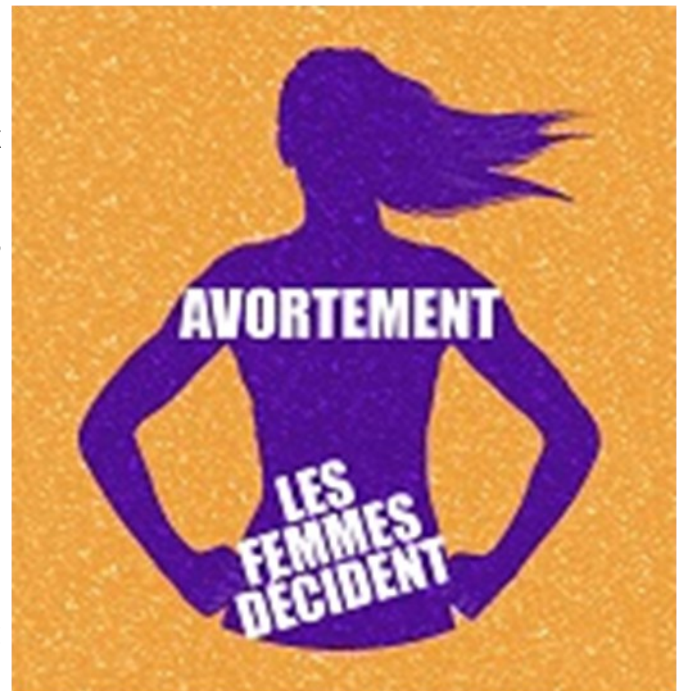
Aujourd'hui, le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat.

Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne, le droit à l'avortement, même légalisé, est, peut ou pourrait être remis en question par la clause de conscience des médecins (Italie), l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière), les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France), et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Tout au long de l'année 2016, des mobilisations régulières ont eu lieu en soutien aux luttes des polonaises, espagnoles, islandaises contre les tentatives de recul sur la législation encadrant le droit à l'avortement.

Nous réaffirmons que :

- L'avortement est un droit et un choix personnel,
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur les territoires, y compris dans les zones rurales,
- Des campagnes tous publics sont nécessaires,
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés,
- La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation des professionnel/les de santé,
- La clause de conscience des professionnel/les de santé doit être supprimée, les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des



- pays les plus progressistes en Europe,
- Les États doivent dépénaliser totalement l'avortement,
- Le droit à la confidentialité des mineures doit être respecté.

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2014, polonaises en 2016, nous exigeons que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe. La manifestation européenne pour le respect du droit à l'avortement se déroulera à Bruxelles à 17h.

Pour le collectif « 8 Mars toute l'année » du Puy de Dôme : Osez le féminisme, UNEF, Solidaires, CGT, FSU, le Planning Familial, Ligue des Droits de l'Homme, AGIL, Femmes et Hommes d'avenir, soutenu par Ensemble !, Parti Communiste, Nouveau Parti Anticapitaliste.

Établissements ayant effectué des IVG en Auvergne en 2016

